

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2009

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 8

L'an deux mille neuf, le lundi vingt-trois novembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GARRIDO, Maire.

Étaient présents : Gérard GARRIDO, Sabine LECONTE, Yves GIRARD, Luce TROUBAT, Catherine TOMAS, Alexandre BERTREL, Nelly BIDOT, Serge MESKO, Jacques SAURET, Ward HOOVER, Isabelle VARQUEZ, Philippe LACROIX, Françoise LEGUILLOU, Christiane AUBRY, Pascal TURCAN, Christine BOIDRON-JAMET, Philippe FROT, Michel PASQUIER, Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Philippe BOURLIER, Nicole BELLANGER, Christophe GARNIER, Jean-Maurice GUEIT.

Représentés par pouvoir : Joël AGEORGES a donné pouvoir à Catherine TOMAS, Véronique LEDUC-TALIGAULT a donné pouvoir à Jacques SAURET, Joseph MASBERNAT a donné pouvoir à Yves GIRARD, Christine RENIER a donné pouvoir à Isabelle VARQUEZ, Bernard MORAT a donné pouvoir à Nelly BIDOT, Nathalie BOUIJOUX a donné pouvoir à Philippe TURCAN, Luc BOURRY a donné pouvoir à Serge MESKO, Marie LAFLEURE a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS.

Absente excusée : Yanne BENOIST.

Secrétaires de séance : Yves GIRARD, Jean-Maurice GUEIT.

Session ordinaire

● **Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal**

Conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2008 et du 30 mars 2009, l'Assemblée délibérante prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au maire.

DONNER ACTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE			
N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût T.T.C.
123	23/09/09	Finances – Modification de l'emprunt Caisse d'Epargne N°0605160 DU 29/12/2003 : avenant au contrat concernant le passage en taux fixe à 3,50 %(sécurisation de 4 % de la dette globale) <ul style="list-style-type: none"> • durée : 9 ans et 6 mois • capital restant dû : 342 433,40 € • amortissement progressif • périodicité trimestrielle 	-----
124	23/09/09	Finances – Contrat pour la gestion active de la dette avec Finance Active de Paris	4 261,00 €
125	14/10/09	Finances – Marché à bons de commande pour la fourniture de matériel informatique pour les écoles [serveur(s)* et ordinateurs** polyvalents pour un montant minimum et un maximum déterminé] avec la société BJKR de saint-Avertin	mini 1 287,83 €* maxi 1 287,83 €*x3 mini 595,34 €**x15 maxi 595,34 €**x53
126	23/09/09	Techniques – Contrat de prestation de location et d'entretien mensuel du four de remise en température pour le service de restauration de l'école Françoise Dolto avec le Groupe Benard SAS de Saint-Pierre-des-Corps	135,15 €/mois
127	24/09/09	Sports – Fixation du tarif des stages multi-sports dénommés "Samedi sports" : 20 € par trimestre	
128	05/10/09	Techniques – Avenant au marché de travaux de remplacement du revêtement de sol du gymnase pour prestations complémentaires avec la société EnviroSport Entreprises SAS de Amiens	1 351,48 €
129	01/10/09	Techniques – Aliénation de deux bennes à boue usagées à la société Alizé de Esvres-sur-Indre pour 426,15 €	
130	05/10/09	Finances – Marché pour l'entretien et le dépannage mensuel des installations de cuisson et installations frigorifiques des cuisines des bâtiments communaux avec la société Dalkia France de Tours	2 165,93 €/m
131	08/10/09	Techniques – Tarif de location des stands dans le cadre du marché de Noël : 30 €/jour	-----
132	16/10/09	Techniques – Avenants n°1, 2 et 3 au contrat portant sur la vérification réglementaire et périodique des installations d'électricité et de gaz dans les bâtiments communaux avec le Bureau VERITAS [ajouts des installations électriques de l'école de la Guignière (1), du pont élévateur de la Perrée (2), du dojo communautaire (3), d'une partie de Mecagra (4) et de la salle Jules Piednoir (5)]	382,72 € (1) 95,68 € (2) 167,44 € (3) 167,44 € (4) 83,72 € (5)
133	19/10/09	Finances – Marché pour l'acquisition d'une tondeuse hélicoïdale avec l'entreprise Lejeau Motoculture à Ballan-Miré	17 626,65 €
134	19/10/09	Finances – Marché pour l'acquisition d'un équipement de	

		réception de saut à la perche avec l'entreprise Dima Sport à Ozoir-La-Ferrière	6 880,16 €
137	22/10/09	Urbanisme – Défense des intérêts de la Commune dans un contentieux d'urbanisme (PC 037.109.09.09F0014) et désignation de l'avocat : SCP Gérard CEBRON de LISLE à Tours	-----
138	05/11/09	Communication – Tarifs de la piste de luge <ul style="list-style-type: none"> • 10 descentes.....1 € • carte à la journée..... 5 € • carte du 19 au 27/12.....20 € • gratuit pour les moins de 5 ans 	
139	09/11/09	Finances – Marché pour le remplacement de six poteaux incendie avec l'entreprise Véolia à Joué-lès-Tours	13 722,31 €

1 Autorisation de programme et crédits de paiements pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour financer le contrat d'études pour l'élaboration du PLU intégrant une approche environnementale de l'urbanisme avec l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours validé par décision du maire n°64 du 19 février 2009

AP/CP – PLAN LOCAL DE L'URBANISME – REPARTITION PLURIANNUELLE			
DEPENSES		RECETTES	
ANNEE 2009			
Intitulés	Montant en €	Intitulés	Montant en €
Frais de communication	5 249,07	Subvention ADEME	14 000,00
Frais d'annonces	350,00	Emprunt	30 000,00
Etude diagnostic et scénario	48 288,50	Autofinancement	10 115,00
Divers	227,43		
Sous-total	54 115,00	Sous-total	54 115,00
ANNEE 2010			
Intitulés	Montant en €	Intitulés	Montant en €
Frais de communication	5 771,55		
Frais d'annonces	1 400,00		
Frais de reprographie	1 500,00	Emprunt	30 000,00
PADD + traduction réglementaire	38 929,80	Autofinancement	18 750,00
Divers	1 148,65		
Sous-total	48 750,00	Sous-total	48 750,00
ANNEE 2011			
Intitulés	Montant en €	Intitulés	Montant en €
Frais de communication	5 419,42		
Frais d'annonces	700,00		
Frais de reprographie	3 000,00		
Approbation du projet	2 392,00	Autofinancement	14 135,00
Frais d'honoraires commissaire enquêteur	2 623,58		
Sous total	14 135,00	Sous total	14 135,00
TOTAL GENERAL	117 000,00	TOTAL GENERAL	117 000,00

2 Décision modificative n° 4 sur le budget général et n° 3 sur le budget annexe commerces

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives n°4 sur le budget général et n°3 sur le budget annexe commerces. Considérant ces nouvelles inscriptions, le budget général 2009 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 10 987 818,60 € et de 5 356 470,23 en section d'investissement.

3 Demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement 2010

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de demander concours de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2010, au taux le plus élevé pour la réalisation des travaux de construction du restaurant scolaire de l'école F. Dolto et d'adopter les modalités de financement ci-après :

AMENAGEMENT RESTAURANT SCOLAIRE - Ecole Française DOLTO (2ème phase)			
Intitulés	Dépenses	Intitulés	Recettes
Travaux restaurant scolaire	429 000,00 €	DGE 2010 Emprunt Autofinancement	105 000,00 € 200 000,00 € 124 000,00 €
TOTAL GENERAL	429 000,00 €	TOTAL GENERAL	429 000,00 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer la demande de permis de construire et à accomplir toutes les formalités administratives concernant la construction du restaurant scolaire de l'école Française Dolto.

4 Demande de subvention au Conseil Général et à Tour(s)plus pour les animations de fin d'année

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de demander une subvention auprès du Département d'Indre-et-Loire et auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour les animations de fin d'année dont le programme comprend l'installation d'une piste de luge de 20 mètres de longueur en centre ville du 19 au 27 décembre 2009.

5 Avis sur le tarif de la vacation funéraire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à l'augmentation du montant de la vacation funéraire de 0,5 %, soit 20,10 € la vacation, à compter du 1er janvier 2010.

6 Régularisation foncière - Acquisition des parcelles cadastrées YA n° 17 et n°18 sises au lieu dit « Les Perruches de Vallières" pour élargissement de voirie

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide l'acquisition des parcelles, sises au lieu-dit Les Perruches de Vallières, cadastrées section YA sous les n° 17 et n°18, d'une superficie respective de 90 m² et 10 m², moyennant un prix de 1,219 € le m², les frais de géomètre et d'acte notarié étant à la charge de la commune.

7 Régularisation foncière - Acquisition des parcelles YI n°181 et n°183 au lieu-dit La Maison d'Ardoise

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide l'acquisition des parcelles, sises au lieudit La Maison d'Ardoise, cadastrées section YI sous le n° 181 et n°183, d'une superficie respective de 160 m² et 120 m², moyennant un prix de 1,219 € le m², les frais d'acte notarié étant à la charge de la Commune.

8 Cession de la parcelle communale cadastrée section ZS n° 599, située rue Alcuin, au lieudit Le Grand Ormeau

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la cession de la parcelle communale cadastrée section ZS sous le numéro 599 (délaissé de voirie), située rue Alcuin au lieudit Le Grand Ormeau, d'une superficie de 60 m², au profit du propriétaire riverain, moyennant le prix de 10 € le m² conformément à l'avis de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux en date du 19 août 2009 ; les frais de géomètre et d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

9 Bilan de la concertation et approbation de la révision simplifiée du plan d'occupation des sols de Fondettes

Le Conseil municipal, par 24 voix pour et 8 voix contre, après avoir confirmé que la concertation s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme, approuve le bilan de la concertation, décide de modifier l'article 12 de la zone UM soumise à enquête publique et approuve la révision simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols.

10 Avis sur la demande présentée par la société SOCCOIM VEOLIA PROPLETE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre de transit de déchets industriels non dangereux à LA RICHE

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de ne pas émettre d'objection à la demande d'autorisation formulée par la Société Soccoim Véolia Propreté à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre de transit de déchets industriels non dangereux situé en zone industrielle St-Cosme à La Riche .

L'enquête publique est ouverte du 9 novembre 2009 au 11 décembre 2009.

11 Transfert d'office de la rue des Rabatteries dans le domaine public communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de recourir à la procédure du transfert d'office pour classer dans le domaine public communal la rue des Rabatteries, conformément à l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme. Une enquête publique préalable à la procédure réglementaire de transfert d'office des voies privées dans le domaine public communal sera mise en oeuvre.

12 Avenant n°1 au contrat de concession pour la distribution publique de gaz avec GrDF

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, adopte l'avenant n° 1 au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel signé avec Gaz réseau Distribution France le 22 décembre 1999, conformément aux dispositions prévues par le décret n°2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions de réseaux publics de distribution de gaz naturel.

13 Convention avec le Département d'Indre-et-Loire et l'entreprise SAFETY Production SAS pour l'aménagement de voirie aux abords de l'usine SAFETY sur la route départementale n° 76

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la convention tripartite à intervenir entre la ville de Fondettes, le Département d'Indre-et-Loire et l'entreprise SAFETY Production SAS pour aménager la route départementale n°76 aux abords de l'usine SAFETY dans l'objectif d'améliorer les conditions de sécurité des usagers et des piétons.

Financeurs	Coût TTC
Département d'Indre-et-Loire	9 300,00 €
Commune de Fondettes	6 100,00 €
Entreprise SAFETY production SAS	7 600,00 €
TOTAL	23 000,00 €

14 Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide modifier le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES
Filière : TECHNIQUE
Cadre d'emploi : des adjoints techniques
Grade : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE - fermeture d' 1 poste temps plein d'adjoint technique principal 1ère classe ↳ retraite - ancien effectif: 5 - nouvel effectif: 4
Grade : ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE - fermeture de 2 postes temps plein d'adjoint technique 1ère classe ↳ retraite, évolutions de carrières - ancien effectif: 9 - nouvel effectif: 7
Grade : ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE - fermeture de 3 postes temps plein d'adjoint technique 2ème classe

↪ **retraite, évolutions de carrière, changement de filière**

- ancien effectif: 51
- nouvel effectif: 48

Filière : MEDICO SOCIALE

Cadre d'emploi : des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles)

Grade : ATSEM 2ème CLASSE

- fermeture de 3 postes temps plein d'atsem 2ème classe

↪ **passage des agents depuis 2007 sur le grade d'ATSEM 1ère classe (extinction de ce grade au 31/12/2009)**

- ancien effectif: 3
- nouvel effectif: 0

Cadre d'emploi : des Auxiliaires de puériculture

Grade : AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

- fermeture de 2 postes temps plein d'auxiliaire de puériculture 2ème classe

↪ **passage des agents depuis 2007 sur le grade d'Auxiliaire du puériculture 1ère classe (extinction de ce grade au 31/12/2009)**

- ancien effectif: 2
- nouvel effectif: 0

Filière : ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : des Attachés

Grade : Attaché

- Ouverture d' 1 poste temps plein d'attaché

↪ **nomination d'un agent suite à la promotion interne**

- ancien effectif: 4
- nouvel effectif: 5

Cadre d'emploi : des Rédacteurs

Grade : REDACTEUR

- fermeture d' 1 poste temps plein de rédacteur

↪ **mutation d'un agent**

- ancien effectif: 6
- nouvel effectif: 5

Cadre d'emploi : des Adjoints administratifs

Grade : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE

- fermeture d' 1 poste temps plein d'adjoint administratif principal 2ème classe

↪ **départ à la retraite**

- ancien effectif: 7
- nouvel effectif: 6

Filière : ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : des Attachés

Grade : ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème CLASSE

- fermeture de 3 postes temps plein d'adjoint administratif 2ème classe
 - ↳ évolution de carrière des agents suite à des réussites de concours ou d'examens professionnels

- ancien effectif: 9
- nouvel effectif: 6

Filière : POLICE

Cadre d'emploi : des Agents de Police Municipale et des Chefs de Service de Police Municipale

Grade : CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DE CLASSE NORMALE

- Transformation d' 1 poste temps plein de chef de police municipale (catégorie C) en 1 poste temps plein de chef de service de police municipale de classe normale (catégorie B)
 - ↳ nomination d'un agent suite à la promotion interne

- Chef de service de police municipale
 - ancien effectif: 0
 - nouvel effectif: 1

- Chef de police municipale
 - ancien effectif: 1
 - nouvel effectif: 0

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES

EMPLOIS PERMANENTS DE DROIT PRIVE

APPRENTIS

- fermeture d' 1 poste
- ancien effectif: 2
- nouvel effectif: 1

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

- fermeture de deux postes
- - ancien effectif: 4
- - nouvel effectif: 2
-

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES

Grade : EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS

- fermeture d'un poste
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Grade : ADJOINT ADMINISTRATIF 2ÈME CLASSE À TEMPS NON COMPLET (8H /HEBDOMADAIRES)

- fermeture d'un poste
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

15 Modalités d'attribution de primes à des agents de la filière police

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'actualiser le dispositif indemnitaire appliqué à l'ensemble des agents de la collectivité approuvé le 1er juillet 2005 et actualisé le 19 novembre 2007, pour rendre possible l'attribution d'un régime indemnitaire mensuel au cadre d'emploi des chefs de service de police municipale.

Agents du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale

Références réglementaires :

– Décret n°91-875 du 6 septembre 1991 : Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires IHTS. Les conditions d'attribution des IHTS à ce cadre d'emplois sont identiques à celles approuvées par les précédentes délibérations.

– Loi n°96-1093 du 16 décembre 1996, Décret n°97-702 du 31 mai 1997, Décret n°2000-45 du 20 janvier 2000, Décret n°2006-1397 du 17 novembre 2006 : Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction

GRADE	Échelon	Indemnité Spéciale de police	
		Butoir	Taux Médian
Chef de service de police de classe exceptionnelle		30,00% du TBM	18,00% du TBM
Chef de police de classe supérieure	Du 2ème au 8ème	30,00% du TBM	18,00% du TBM
Chef de service de classe normale	Supérieur au 6ème	30,00% du TBM	18,00% du TBM
Chef de service de classe supérieure	1er échelon	22,00% du TBM	18,00% du TBM
Chef de service de service de classe normale	Du 1er au 5ème	22,00% du TBM	18,00% du TBM

– Décret n°91-875 du 6 septembre 1991, Décret n°97-702 du 31 mai 1997, Décret n°2000-45 du 20 janvier 2000, Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 : Indemnité d'Administration et de Technicité

GRADE	Échelon	IAT
Chef de service de police de classe Supérieure	1er échelon	Montants annuels de référence au 01/10/2009
		Montant indexé à la valeur du point 703,13€ Coefficient butoir 4 / Médian : 1
Chef de service de classe normale	Du 1er au 5ème	Montant indexé à la valeur du point 585,77€ Coefficient butoir 4 / Médian : 1

16 Convention avec le Centre de Formation d'Apprentis Agricole Départemental pour l'accueil d'un apprenti

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la convention à intervenir entre la ville de Fondettes et le CFAAD de Fondettes pour permettre à un apprenti recruté au sein du service espaces verts de la Commune, de perfectionner ses pratiques professionnelles en remplacement des heures de cours dont il est dispensé.

17 Rapport d'activité 2008 du délégataire du service public des pompes funèbres

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2008 de la SAEM PFI (Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Tourangelle) à laquelle la ville de Fondettes a délégué son service public extérieur des pompes funèbres par délibération en date du 26 octobre 2001.

Le rapport et l'avis du Conseil municipal sont mis à la disposition du public pour consultation aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

18 Convention avec le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites des communes de Fondettes, Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny pour le remboursement des frais d'affranchissement

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'adopter la convention avec le SIVOM d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites des communes de Fondettes, Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny, pour le remboursement des frais d'affranchissement du courrier du SIVOM (prestation réalisée par les services municipaux) à hauteur de 800 € par an.

19 Modification des statuts du Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents du département d'Indre-et-Loire (SICALA 37)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents du département d'Indre-et-Loire (SICALA 37) qui devient un Syndicat Mixte suite à l'intégration des communautés de communes suivantes :

⇒ **Communauté de communes de Loches développement** (en substitution des communes de Beaulieu-les-Loches, Ferrière-sur-Beaulieu, Loches, Perrusson)

⇒ **Communauté de communes de Rivière-Chinon-St-Benoit-La-Forêt** (en substitution des communes de Chinon et Rivière)

⇒ **Communauté de communes du Val de l'Indre** (en substitution des communes de Artannes-sur-Indre, Esvres-sur-Indre, Montbazou, Monts, Truyes, Veigné)

⇒ **Communauté de communes du Pays d'Azay-Le-Rideau** (en substitution des communes de Azay-Le-rideau, Brehémont, Cheillé, La Chappelle-aux-Naux, Lignières-de-Touraine, Pont-de-Ruan, Rigny-Ussé, Rivarennnes, Saché, Thilouze, Vallères, Villaine-Les-Rochers).

20 Informations sur les activités de la Communauté d'agglomération Tours(s)plus

Le Conseil municipal prend connaissance des décisions du bureau communautaire du 14 mai 2009 :

- Modification de la programmation des aides habitat 2009 de Tour(s)plus au profit de Val Touraine Habitat, programme rue A. Musset, pour 8 PLAI (88 000,00 €) et pour 22 PLUS (149 600,00 €).
- Approbation du contrat départemental d'agglomération, période 2008-2012 - programmation opérationnelle communautaire.
- Concession d'aménagement du site d'activités Les Deux Croix - Compte rendu à la Collectivité 2008 - Avenant n° 2 à la concession.
- Convention publique d'aménagement du site d'activités La Haute Limouillère 3 - Compte rendu à la collectivité 2008.

21 Informations diverses

sans objet

Fait à Fondettes, le 26 novembre 2009
Affiché le 1er décembre 2009

Le Maire,

Gérard GARRIDO